DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.07.2026 Révision: 23.07.2026

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-02)

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: CWS WERTLACK® Markierungsfarbe

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Agent d'enduction

Uniquement pour les applications industrielles ou professionnelles.

Utilisations déconseillées

Ce produit n'est pas adapté aux applications autres que celles indiquées dans la section « Utilisation de la substance / du mélange ». Si l'utilisation que vous prévoyez d'en faire n'y est pas indiquée, veuillez contacter le rédacteur de cette fiche technique de sécurité.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Dörken Coatings GmbH & Co. KG
Wetterstr. 58
58313 Herdecke
Germany
www.doerkencoatings.de

Phone: +49 2330 63 243
Fax: +49 2330 63 100 243

Service chargé des renseignements: msds.coatings@doerken.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Emergency CONTACT (24-Hour-Number):
GBK GmbH +49 (0)6132-84463

*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.07.2026 Révision: 23.07.2026

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-02)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Markierungsfarbe

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 Contient Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700). Peut produire une réaction allergique.

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

2.3 Autres dangers

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49-xxxx	acétone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	10-<20%

(suite page 3)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.07.2026 Révision: 23.07.2026

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-02)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Markierungsfarbe

(suite de la page 2)

CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Reg.nr.: 01-2119489370-35-xxxx	éthylbenzène Flam. Liq. 2, H225; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H332; Aquatic Chronic 3, H412	2,5-<10%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	2,5-<10%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32-xxxx	xylène (mix) Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335, EUH066	2,5-<10%
CAS: 25068-38-6 NLP: 500-033-5 Reg.nr.: 01-2119456619-26-xxxx	Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317, EUH205 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5% Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 %	0,1-<0,5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

*

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:
Lors de l'apparition des symptômes ou dans les cas de doute consulter un médecin.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Ne jamais rien faire avaler á une personne sans connaissance.
Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec la peau:
Laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas de réactions cutanées demander l'avis d'un médicin. Ne pas rayer.
Après contact avec les yeux:
Éliminer des lentilles de contact. Garder les paupières ouvertes et rincer abondamment au moins pendant 10 minutes avec l'eau propre et courante. Consulter ensuite un ophthalmologiste.
En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.
Après ingestion:
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Demander immédiatement conseil à un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Manifestations allergiques
Après contact avec les yeux: Peut provoquer des irritations.
Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.
Maux de tête, somnolence, vertiges, assourdissement, nausée, fatigue, peau sèche, réactions allergiques.

(suite page 4)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.07.2026 Révision: 23.07.2026

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-02)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Markierungsfarbe

(suite de la page 3)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction:
Poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Liquide et vapeurs inflammables.
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.
En cas de feu, produits de décomposition dangereux se forment comme la fumée étroite et noire, dioxyde de carbone (CO_2), monoxyde de carbone (CO), oxyde d'azote (NOx). L'inhalation peut causer des dommages de santé sérieux.
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

5.3 Conseils aux pompiers
Equipement spécial de sécurité:
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Tenir à l´abri des sources d´inflammation et veiller à une bonne ventilation. Ne pas inhaler les vapeurs.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 5)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.07.2026 Révision: 23.07.2026

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-02)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Markierungsfarbe

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Eviter la formation de vapeurs de solvant inflammables et explosives.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
La préparation peut se charger électro statiquement. Les opérateurs doivent porter des habits antistatiques et des chaussures recommandées.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau ainsi que inspirer les vapeurs.
Empêcher la manipulation de substances et mélanges non compatibles. Substances non compatibles: voir paragraphe 10.5

Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
Ne manipuler qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Stocker dans un endroit frais.
S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes).
Protéger du gel, de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Garder hermétiquement fermé, frais et sec.
Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
67-64-1 acétone	
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 1187 2420* mg/m³, 492 1000* ppm Valeur à long terme: 594 1210* mg/m³, 246 500* ppm *jusqu'au 31.12.21
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm
100-41-4 éthylbenzène	
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 551 mg/m³, 125 ppm Valeur à long terme: 87 mg/m³, 20 ppm D;

(suite page 6)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.07.2026 Révision: 23.07.2026

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-02)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Markierungsfarbe

(suite de la page 5)

IOELV (EU)	Valeur momentanée: 884 mg/m³, 200 ppm Valeur à long terme: 442 mg/m³, 100 ppm Peau
141-78-6 acétate d'éthyle	
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm
1330-20-7 xylène (mix)	
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm D;
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm Peau

Informations relatives à la réglementation
VL (Belgique): Moniteur belge no 292, 30.12.2025
IOELV (EU): (EU) 2019/1831
Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un systéme d'aspiration de l'air au poste de travail.
Contrôles techniques appropriés
Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Mesures générales de protection et d'hygiène:
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Protection respiratoire:
Lors de la vaporisation, utiliser un masque respiratoire protecteur.
Utiliser un filtre combiné A2(-P2) conforme à la norme EN 14387.

Protection des mains:
Travailler avec des gants. Avant utilisation, il faut vérifier que les gants ne sont pas abîmés. Les gants défectueux ou abîmés ne doivent pas être utilisés. Les gants de protection doivent être conformes aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme EN 374.

(suite page 7)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.07.2026 Révision: 23.07.2026

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-02)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Markierungsfarbe

(suite de la page 6)

Matériau des gants
Multi-layer glove - PE / EVAL / PE
(PE = polyethylene, EVAL = ethylene-vinyl alcohol copolymer)
LLDPE laminated film
(LLDPE = Linear Low Density Polyethylen)
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants
> 480 minutes
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage
Lors de tout travail, il faut porter des lunettes de protection hermétiques en respect de la norme EN 166.
Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales	
État physique	Liquide
Couleur:	Divers, selon l'encrage
Odeur:	Fortement estérasique
Seuil olfactif:	Non applicable aux mélanges.
Point de fusion / Point de congélation :	Sans importance pour la sécurité.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	55,8-56,6 °C (67-64-1 acétone)
Inflammabilité	Facilement inflammable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	0,6 Vol %
Supérieure:	15 Vol %
Point d'éclair	<21 °C
Température d'auto-inflammation	430 °C (100-41-4 éthylbenzène)
Température de décomposition:	Pour les mélanges non applicable.
pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
Viscosité:	> 90 s (20°C / DIN 53211 / 4 mm) > 60 s (20°C / ISO 2431 / 6 mm) > 20,5 mm²/s (40°C)
Solubilité	
l'eau:	Pas ou peu miscible
les solvants polaires:	Pas ou peu miscible

(suite page 8)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.07.2026 Révision: 23.07.2026

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-02)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Markierungsfarbe

(suite de la page 7)

les solvants apolaires:	Entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pour les mélanges non applicable.
Pression de vapeur à 20 °C:	233 hPa (67-64-1 acétone)
Pression de vapeur à 50 °C:	360 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	~1,4 g/cm³
Densité de vapeur:	Non applicable

9.2 Autres informations	
Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Changement d'état	
Point/l'intervalle de ramollissement	
Propriétés comburantes	Ce produit est inflammable mais pas comburant.
Taux d'évaporation:	Pour les mélanges non applicable.

Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

(suite page 9)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.07.2026 Révision: 23.07.2026

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-02)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Markierungsfarbe

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
10.2 Stabilité chimique Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
10.4 Conditions à éviter Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.
10.5 Matières incompatibles: oxydants forts
10.6 Produits de décomposition dangereux:
En cas d'incendie se présenter: la fumée et des oxydes de carbone. Dans certaines conditions d'incendie pistes d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.

*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
Les informations indiquées sont des valeurs théoriques ou des informations du fabricant/du fournisseur.

67-64-1 acétone		
Oral	LD_{50}	5.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD_{50}	20.000 mg/kg (rbt)
100-41-4 éthylbenzène		
Oral	LD_{50}	3.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD_{50}	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC_{50} / 4 h	17,2 mg/l (rat)
1330-20-7 xylène (mix)		
Oral	LD_{50}	3.523 mg/kg (rat)
Dermique	LD_{50}	1.100 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC_{50} / 4 h	11 mg/l (ATE)
25068-38-6 Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)		
Oral	LD_{50}	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD_{50}	>2.000 mg/kg (lapin)

Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.07.2026 Révision: 23.07.2026

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-02)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Markierungsfarbe

(suite de la page 9)

Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration
En raison de sa viscosité (voir paragraphe 9), la classification en tant que produit avec risque d'aspiration n'est pas applicable.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications générales:
L'inhalation de particules de solvants au-delà des valeurs limites sur le poste de travail et de concentration maximale peut entraîner des problèmes de santé comme l'irritation des muqueuses et des organes respiratoires, des lésions des reins et du foie ainsi qu'une atteinte du système nerveux central. Symptômes : maux de tête, étourdissement, fatigue, faiblesse musculaire, effet anesthésiant et dans des cas exceptionnels perte de conscience. Un contact prolongé ou répété avec le produit nuit au regraissage naturel de la peau et conduit à son dessèchement. Le produit peut pénétrer dans le corps par la peau. Les éclaboussures de solvant peuvent entraîner des irritations oculaires et des lésions réversibles.

Indications toxicologiques complémentaires:

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Le produit n'est pas classé comme mutagène, cancérogène ni toxique pour la reproduction (propriétés CMR).

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:	
100-41-4 éthylbenzène	
EC_{50} / 48 h	2,1 mg/l (Daphnia magna)
EC_{50} / 96 h	3,6 mg/l (algues)
LC_{50} / 96 h	12,1 mg/l (Pimephales promelas)
1330-20-7 xylène (mix)	
LC_{50} / 96 h	13,5 mg/l (poissons)

(suite page 11)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.07.2026 Révision: 23.07.2026

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-02)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Markierungsfarbe

(suite de la page 10)

25068-38-6 Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)	
EC_{50} / 48 h	1,1-2,8 mg/l (Daphnia magna) (OECD 402)
EC_{50} / 72 h	11 mg/l (Selenastrum capricornutum)
LC_{50} / 96 h	1,5 mg/l (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)) (OECD 203)
NOEC / 21 d	0,3 mg/l (Daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation	
1330-20-7 xylène (mix)	
Coefficient de partage log Pow	3,16 (n-octanol/eau) (20 °C; pH 7)
25068-38-6 Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)	
Coefficient de partage log Pow	3,242 (n-octanol/eau) (estimated value)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Le produit ne contient aucune substance ayant été classifiée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ni ayant été classifiée comme très persistante et très bioaccumuable (vPvB).
PBT: Non applicable
vPvB: Non applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

Comportement dans les stations d'épuration:	
25068-38-6 Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)	
OECD 302B Zahn-Wellens Test	12 % (28d)

*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation:
Ne pas laisser le produit pénétrer dans le réseau d'égouts, les cours d'eau ou le sol, même lors du nettoyage des outils. Éliminer les résidus du produit en faisant appel à une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets.

Catalogue européen des déchets	
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
HP3	Inflammable

(suite page 12)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.07.2026 Révision: 23.07.2026

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-02)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Markierungsfarbe

(suite de la page 11)

HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
DOT, ADR, IMDG, IATA UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
DOT Paint
ADR 1263 PEINTURES
IMDG, IATA PAINT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

DOT



Classe 3 Liquides inflammables.
Label 3

ADR



Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
Étiquette 3

IMDG, IATA



Class 3 Liquides inflammables.
Label 3

14.4 Groupe d'emballage
DOT, ADR, IMDG, IATA II

14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 33
No EMS: F-E,S-E

(suite page 13)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.07.2026 Révision: 23.07.2026

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-02)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Markierungsfarbe

(suite de la page 12)

Stowage Category	B
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable
Indications complémentaires de transport:	
DOT	
Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 5 L On cargo aircraft only: 60 L
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D/E
Remarques:	Lors de l'utilisation des récipients avec une capacité de tout au plus 450 litres, le transport n'est pas soumis aux dispositions de l'ADR. On recommande cependant de noter alors dans les documents d'expédition: > TRANSPORT APRÈS SOUS-SECTION 2.2.3.1.5 ADR <
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
Remarques:	IMDG 2.3.2.3 (Verpackungsgruppe III ≤ 30L) Not subject to the IMDG provisions when packed in receptacles not exceeding 30 L capacity.
IATA	
Remarques:	IATA 3.3.3.1 (Verpackungsgruppe III ≤ 30L)
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 PEINTURES, 3, II, (D/E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

(suite page 14)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.07.2026 Révision: 23.07.2026

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-02)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Markierungsfarbe

(suite de la page 13)

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Ce produit est réglementé par le règlement (UE) n° 2019/1148 : Toutes les transactions suspectes ainsi que la perte et le vol de quantités importantes doivent être signalés au point de contact national compétent. Voir : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisis-and-terrorism/explosives/explosives-precursors/docs/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT	
67-64-1	acétone

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues		
67-64-1	acétone	3

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers		
67-64-1	acétone	3

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes ou allaitantes.

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 2004/42

Valeur limite COV 2010 pour la catégorie i (PS): 500 g/l. Ce produit contient au maximum 500 g/l de COV.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient à nos connaissances et contrôles. Le produit/la préparation ne peut être utilisé que pour l'utilisation citée. L'utilisateur est term de s´in Former de toutes les dispositions juridiques nécessaires.

Cette fiche de données de sécurité remplace toutes les versions précédentes.

Pour d'autres indications, veuillez consulter les fiches techniques.

Mise en garde générale, une mauvaise utilisation peut causer des dommages à l'environnement et à la santé.

(suite page 15)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.07.2026 Révision: 23.07.2026

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-02)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Markierungsfarbe

(suite de la page 14)

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 528/2012

Indications complémentaires:

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Contient Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700). Peut produire une réaction allergique.

Libellé des phrases H et EUH (numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	
Liquides inflammables	D'après les données d'essais
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Date de la version précédente: 16.10.2024

Numéro de la version précédente: 02-02

Acronymes et abréviations:

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

Sources

- Réglementation 1907/2006/CE (REACH)
- Réglementation 1272/2008/CE (CLP)

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**